Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211300413-20261112-DEL_2026_145-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **32**

MEMBRES REPRESENTES : **3**

MEMBRES ABSENTS : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **06 novembre 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Stéphane CARBONERO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Vincent RANDAZZO, Jean-Marc LA PIANA, Laurent DESHAIES, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION **2026-145**

Étaient représentés par procuration :

Sandrine ZUNINO a donné procuration à M. MAZILLE

Kafia BENSADI a donné procuration à Mme ROBERT
Johanne GUIDINI-SOUCHE a donné procuration à M. BESSAIH

OBJET :

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211300413-20261112-DEL_2026_145-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7, L.2122-7-2 et L.2122-10 ;

Vu la délibération n°2026-143 du Conseil municipal en date du 12 novembre 2026 relative au maintien ou non des fonctions de Monsieur Vincent RANDAZZO, 9ème adjoint au Maire, après le retrait de l'ensemble de ses délégations ;

Vu la délibération n°2026-144 du Conseil municipal en date du 12 novembre 2026, maintenant le nombre des adjoints au Maire à 10 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un poste d'adjoint est désormais vacant, le Conseil municipal ayant décidé par ses délibérations n°2026-143 et n°2026-144 de ne pas maintenir Monsieur Vincent RANDAZZO dans ses fonctions d'adjoints au Maire et de maintenir le nombre d'adjoint à 10.

Conformément à l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, *« Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.»*

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7, soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :
De dire que le nouvel adjoint prendra place au 9ème rang dans le tableau des adjoints.

Article 2 :
De dire que sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire de Gardanne, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint par scrutin secret et qu'après appel à candidatures, était candidat :

- Monsieur Stéphane CARBONERO

Article 3 :
De prendre acte des résultats du dépouillement suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 9
- Nombre de suffrages exprimés (déduction des blancs et des nuls) : 26
- Majorité absolue (par rapport au nombre de suffrages exprimés) : 14

Publié sur le site internet de la commune le : 13 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211300413-20261112-DEL_2026_145-DE

NOM et Prénom des candidates *(dans l'ordre alphabétique)*	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur CARBONERO	26	Six-vingt

Monsieur Stéphane CARBONERO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée 9ème adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Article 4 :
De dire que l'ordre du tableau des adjoints est désormais fixé comme suit :
- 1er Adjoint : Monsieur Antonio MUJICA
- 2ème Adjointe : Madame Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN
- 3ème Adjoint : Monsieur Arnaud MAZILLE-HAGOBIAN
- 4ème Adjointe : Madame Claire CAMPODONICO
- 5ème Adjoint : Monsieur Alain GIUSTI
- 6ème Adjointe : Madame Sophie CUCCHI-GILAS
- 7ème Adjoint : Monsieur Pascal NALIN
- 8ème Adjointe : Madame Noura ARAB
- 9ème Adjoint : Monsieur Stéphane CARBONERO
- 10ème Adjointe : Madame Magali SCELLES

Article 5 :
D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du Conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Le Maire
Hervé GRANIER

Le secrétaire de séance
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le 13 NOV. 2026